



CHEVINAY
69210

Tel : 04 74 70 42 63
Fax : 04 74 70 37 02

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE N°11 / 2025

Le Maire de la Commune de CHEVINAY,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales – articles L 2212 et L 2213,

Vu le Code de la Route,

Vu l'arrêté interministériel du 24 Novembre 1967 relatif à la signalisation routière, et les textes qui l'ont modifié et complété,

Vu la demande de Monsieur Loris ARDOUIN, membre des classes en 5, concernant l'installation d'un food truck lors de la fête des classes, **le samedi 14 juin 2025**, il convient d'interdire le stationnement sur le parking de la mairie.

ARRÊTE

Article 1 : Le stationnement sera interdit sur le parking de la mairie, **le samedi 14 juin 2025, toute la journée.**

Article 2 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Les Classes en 5,
- Département du Rhône,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie,
- SDMIS.

Qui sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Chevinay, le 6 juin 2025

Richard CHERMETTE
Maire de Chevinay

